



Réunion du Conseil Municipal du 12 avril 2018 Procès verbal de séance

Le douze avril deux mil dix huit, salle de la Mairie à 20 heures, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune sous la présidence de Monsieur Franck POQUIN, Maire de St Léger des Bois – dans la salle du Conseil.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs F. POQUIN, C. COURAUD, C. BADEAU, M. GRIMAUT, JM RASOAMANANA, H. MARIONNEAU, M. BILLOT, A. CORDIER, S. MEDINA, L. NGUERENGOU, JY PELTIER, M. LANDELLE, J. QUEQUER, D. PASDELOUP, M.N. ROCHEREAU et Tony FREMOND.

Etaient excusés :

Maria GENTONI, qui avait donné son pouvoir à Cyril BADEAU
P. PLAISANT, sans pouvoir
V. LEMOINE, sans pouvoir

Secrétaire de séance : M. Serge MEDINA

Assistait également : M. Christine JEMIN – directrice des services.

M. le Maire informe l'assemblée que Mme Christelle COURAUD est retenue, pour des raisons professionnelles, et qu'elle a transmis un pouvoir à Hélène MARIONNEAU, pour le début de séance

- ♦ Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance.
- ♦ M. le Maire donne lecture des pouvoirs.
- ♦ Il propose que le secrétaire de séance soit M. Serge MEDINA
Adoption à l'unanimité.
- ♦ M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour, le point suivant :
« Recrutement d'un nouvel animateur pour les TAP – contrat à durée déterminé »
Adoption à l'unanimité.

I/ ENFANCE JEUNESSE – CSI – Budget 2018 – participation communale (29-2018)

Cette délibération annule et remplace la DCM n°26-2018 du conseil municipal du 13 mars 2018

Dossier présenté par M. le Maire.

Il rappelle les points suivants :

- la commune souhaite quitter le SIRSG

- elle souhaite continuer à travailler avec le CSI dans la mesure du possible.
- *pour la 1^{ère} année*, le CSI propose 2 « modes » de participation communale : « **classique** » (budget 2018 de : 16 530 €) ou « **mutualisée** » (budget 2018 de : 16 760 €), pour le financement des activités pendant les vacances scolaires.

▪ dans l'organisation « **classique** » : participation basée sur le nombre d'heures, qui est définie par les communes, et par mini-territoire.

Pour ST LEGER : **4 places**

- dans l'organisation « **mutualisée** » : participation basée sur le nombre d'habitants.

Nombre de places : **les 48 places** seront réparties selon l'arrivée des demandes.

- le Conseil municipal – en date du 13 mars 2018 – avait délibéré sur ce budget, et s'était positionné pour une participation « **classique** », afin de conserver les mêmes clés de répartition, au niveau des budgets

Depuis le Conseil du mois de Mars, M. le Maire a rencontré les responsables du CSI et obtenu des informations et garanties supplémentaires quant au budget.

Il a été alerté par rapport au nombre de places disponibles, et les conséquences par rapport à la participation des jeunes Légérois

C'est la raison pour laquelle, il

PROPOSE au Conseil Municipal :

- d'annuler la délibération n°26-2018 relatif à ce point
- de retenir la participation communale « **mutualisée** » pour un budget 2018 de : 16 760 € et pour un nombre de **48 places** réparties selon l'arrivée des demandes.

Adoption à l'unanimité.

II/ ECOLE – TAP – recrutement nouvel animateur (30-2018)

Dossier présenté par M. le Maire

Il rappelle que :

- le Conseil municipal, en date du 30 juin 2017, avait validé une liste d'animateurs et de prestataires pour assurer l'animation des TAP pour l'année scolaire 2017-2018, avec les conditions horaires et financières.
- suite à un départ d'animateur, il convient de recruter une personne, pour terminer l'année scolaire.

Il propose au Conseil Municipal :

- de recruter **Madame Solène ESCANDRE**, à compter du **vendredi 6 avril 2018 jusqu'au vendredi 6 juillet 2018**, à raison de **3.25 heures** par semaine scolarisée (temps face à l'enfant et temps de préparation inclus)
- en qualité d'**Adjoint Animation 2nde classe** – IB 347 – IM 325

Adoption à l'unanimité.

III/ ECOLE – Extension et rénovation salles de motricité et d'activités – choix des cabinets d'études (31-2018)

Dossier présenté par Cyril BADEAU, Adjoint – en charge des bâtiments

Il informe que :

▪ l'Architecte (Mme THOMASSON) et le Technicien de secteur d'ALM ont lancé les consultations relatives aux prestations à réaliser par les divers cabinets d'études, pour mener à bien les travaux d'extension et de rénovation dudit bâtiment.

Il propose au Conseil Municipal :

▪ suite à la consultation et à l'analyse des offres, de retenir les entreprises suivantes, pour les missions :

MISSIONS	ESTIMATIF HT	ENTREPRISE	MONTANT HT
Etude de sol	3 500,00 €	GEOTECHNIQUE	2 275,00 €
Relevés topographiques	600,00 €	PRISMA TOP	475,00 €
Bureaux de contrôle (CT / SPS)	3 000,00 €	APAVE	4 880,00 €

Adoption à l'unanimité.

IV/ MISE EN SECURITE et PISTES CYCLABLES – Dépôt dossier de subventions auprès de la Région des Pays de la Loire (32-2018)

Dossier présenté par M. le Maire

M. le Maire rappelle qu'il avait imaginé solliciter cette subvention auprès de la Région, pour les travaux de rénovation des « salles de motricité et d'activités » de l'Ecole.

Ce type de subvention n'est attribuée qu'une fois durant le mandat et elle n'est pas cumulable avec la subvention du « Contrat Métropolitain » - qui est un contrat signé entre la Région et Angers Loire Métropole – pour notre territoire.

De ce fait, M. le Maire propose :

▪ de solliciter une subvention à la Région des Pays de la Loire, dans le cadre du **Fonds Régional de développement des communes : « pacte régional pour la ruralité »**, concernant les travaux de « Mise en sécurité et réalisation de cheminement doux sur la commune, ainsi que la réalisation d'une piste cyclable »

et précise :

▪ que le montant de travaux est estimé à : **62 607 € HT**

▪ que la commune sollicite une subvention au titre de ce « contrat de ruralité », au taux maximum.

▪ **DONNE** à M. le Maire tout pouvoir pour effectuer toutes les démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

Adoption à l'unanimité.

VI/ ZAC LEGERY – présentation du CRACL (Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale) 2017, réalisé par l'aménageur NEXITY (33-2018)

Dossier présenté par M. le Maire,

Arrivée de Christelle COURAUD.

M. le Maire rappelle, dans le cadre du Traité de Concession signé entre l'Aménageur NEXITY et la commune de ST LEGER DES BOIS, le 19 novembre 2010, il est stipulé à l'article 25, que l'Aménageur doit présenter chaque année à la collectivité le CRCL de l'année précédente.

M. le Maire présente le Compte Rendu Annuel et l'état d'avancement des travaux sur cette **Zone d'Aménagement Concerté « ZAC LEGERY »**, réalisé au 31 décembre 2017, par NEXITY. Il précise que l'intégralité du document est consultable, sur demande, en mairie

Rappel des réalisations et des coûts :

- programme prévisionnel des constructions : 272 logements
- les réalisations :
 - 2011 à 2014 : 82 logements – **tranche 1**
 - 2016 – 2017 : 47 logements – **tranche 2**
 - en cours 2017 à 2019 : 99 logements – **tranches 3A et 3B**

M. le Maire précise qu'il n'y avait pas logements sociaux dans la tranche 2, et que ces derniers seront réalisés dans la tranche 3.

La répartition serait la suivante : **44**

- ☞ Maisons de ville – PSLA : 5
- ☞ Maisons de ville – PLUS PLAI : 15
- ☞ Collectif sur l'esplanade : 24

(pour rappel : PSLA et PLUS PLAI : logements aidés, selon les revenus des locataires)

2 bailleurs sociaux se sont positionnés pour réaliser ces logements : SOCLOVA et PODELHIA. Suite à l'étude des offres, la proposition de **PODELHIA** a été retenue.

Lors d'une prochaine réunion, le Conseil sera invité à se positionner sur la typologie des logements : « aînés », « famille »

(Peu de demandes pour les T1 ou T2 / pour les aînés, besoin de T3 car chambre supplémentaire pour accompagnants /accessibilité pour personnes à mobilité réduite / le locatif doit s'inscrire dans un « parcours résidentiel » : passage du locatif à l'accession .../ prévoir des semi-collectifs / 1 logement devra être prévu pour être transformable en MAM en cas de besoin.

Rappel du prévisionnel des équipements publics :

Coût total prévisionnel pour l'aménageur : **604 000 € HT**

Nature des équipements réalisés ou à réaliser : Esplanade du Grand Moulin / entrée rue du Moulin / Jardins familiaux /Espaces verts et sportifs /Rue des Rochettes.

Concernant la réalisation de cette dernière opération, M. le Maire précise qu'elle ne peut pas être réalisée dans son intégralité, tant que les travaux de l'esplanade ne sont pas terminés.

Cette opération sera financée, en partie par NEXITY, et en partie par la collectivité.

Une première partie située de l'entrée de la commune jusqu'au début de la future place sera réalisée courant 2018 et la seconde partie sera traitée après aménagement de la place.

M. le Maire rappelle le montant des acquisitions foncières par NEXITY, et le coût du portage foncier.

Prix de vente des terrains : pour la tranche 2B : prix moyen au m² de l'ordre de : 130,20 € HT
Pour la tranche 3 : ' ' ' : 116 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **A PRIS ACTE** de la présentation du Compte Rendu Annuel.

VI/ Approbation du PROCES-VERBAL de la séance précédente

M. le Maire propose l'approbation du procès-verbal et demande si certains souhaitent s'exprimer au préalable.

Approbation du procès verbal à l'unanimité.

VII/ Décisions prises dans le cadre de la délégation de l'article L 2122-22

Rien à signaler

VIII/ Rapports des diverses commissions municipales.

① Mme COURAUD – vie scolaire, vie associative et enfance

☞ informations sur l'organisation des journées 24 et 25 avril (juste avant les congés) – par rapport aux consignes de l'éducation nationale et la journée organisée par les enseignantes de St Léger.

La journée du 24 sera une journée « enseignement » et le mercredi 25 avril, une matinée « TAP ». Une communication sera adressée aux familles, co-signée : directrice école et municipalité.

☞ retour sur le projet de micro-crèche, dans le quartier de LEGERY. Dépôt du permis de construire prochainement. Ouverture envisagée en février 2019.

☞ nouvelle association sur la commune : association pour des actions en direction du Sénégal.

L'information sera mise sur le site et l'association pourra participer au Forum des associations, en septembre.

☞ mise en forme d'un questionnaire de « satisfaction » – en lien avec des représentants du Conseil d'Ecole – sur la qualité des services proposés par la mairie : périscolaire – TAP et restauration.

☞ retour sur l'assemblée extraordinaire du basket, pour une fusion avec les clubs de St Jean de Linières et St Lambert la Potherie.

☞ rappel des animations organisées par le CSI cet été, et incluses dans le budget 2018 : « Radis Beach » : du 16 au 20/07 et « AJT » du 27 au 31/08.

☞ vote du budget du SIRSG – participation financière par habitant en baisse

☞ présence au concours de belote du Club du Bon Temps

☞ organisation d'une réunion publique relative aux nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée 2018-2019 – programmée courant juin

② M. BADEAU – urbanisme, entreprises, agriculture et patrimoine

☞ RDV prochainement chez le notaire pour la signature avec les propriétaires pour les acquisitions « Chemin de la Coudre ». A ce jour, un propriétaire ne souhaite plus signer et réfléchit.

③ Mme GRIMAULT – affaires sociales – aînés – solidarité et lien social

☞ repas des Anciens – envisagé le samedi 27 octobre – salle Calebasse. Date à confirmer.

Il sera fait appel à un traiteur.

☞ Challenge « Seniors » à St Jean de Linières (Atelier mémoire) le 12 juin 2018.

En 2019, il sera programmé sur St Léger des Bois

④ M. RASOAMANANA- communication – finances

Rien de particulier à signaler, sinon préparation du prochain « Actualité Légéroise »

⑤ Mme MARIONNEAU – culture – environnement et patrimoine culturel

♦ Fête de l'Environnement – réunion de préparation avec les associations

♦ Fête de la musique – réunion de préparation avec les associations – 7 associations concernées

Accord de St Martin pour le prêt des barnums.

♦ poursuite de la préparation de la prochaine saison culturelle

IX/ Retours des Adjointes délégués

① M. BILLOT – référent sécurité routière

Information sur le dossier de dépôt pour obtenir le « LABEL VILLE PRUDENTE »

Démarche sécurité routière – pour valider les actions menées.

La collectivité pourrait obtenir des aides sur les actions menées dans ce cadre.

Droit d'inscription : 70 € pour présenter la candidature

Liée à la strate de population : 340 € (actuellement)

Accord de principe du BME pour un diagnostic et une année de cotisation

② Mme CORDIER et M. NGUERENGOU – référents CME

→ M. NGERENGOU : Sortie inter-CME (6 communes concernées)

Il est proposé 2 sorties pendant le mandat.

Difficile de trouver une sortie en lien avec la mission.

→ Mme CORDIER : « remise des cartes électorales » aux jeunes électeurs : vendredi 25 mai à 18h30 – lieu à définir.

X / Informations transmises par M. le Maire

▪ recrutements GIFFAR Pharmaceutique

Souhait des dirigeants de procéder à des recrutements « en local ».

M. Le Maire remercie Monsieur Philippe BECHT, président du directoire du groupe, que la démarche évoquée avec lui, soit bien concrétisée dans les faits.

1^{ère} réunion organisée à cet effet – jeudi 7 juin – dans la salle de la Calebasse.

Présentation des postes à pourvoir et les premiers entretiens individuels, notamment des postes liés à la logistique.

La municipalité communiquera sur cette démarche à travers son site, le bulletin municipal et la banderole.

Date du prochain CONSEIL MUNICIPAL :

JEUDI 24 MAI 2018 à 20 H

Séance levée à 23H30

Le Secrétaire de séance,

Serge MEDINA

A black ink signature of Serge Medina, written over a circular official stamp of the Municipality of Saint-Léger-des-Bois.

Le Maire,

Franck POQUIN

A blue ink signature of Franck Poquin, written over a circular official stamp of the Municipality of Saint-Léger-des-Bois.